

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22) DROITS D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 ET AUTRES TARIFS - DELIB 22

Monsieur IMBERT précise que sujet est délicat et important. Un travail d'étude et de comparaison a été mené pour évaluer les tarifs pratiqués dans d'autres écoles des beaux-arts et conservatoires, afin de justifier les ajustements opérés et qu'un travail distinct doit être mené sur la politique sociale (en terme d'accompagnement), question à dissocier de la question tarifaire.

Monsieur BOCCAMAIELLO ne conteste pas le fond de la démarche, Il exprime son mécontentement quant à la forme. Il indique que le conservatoire de Marseille a les tarifs les plus bas de France. Toutefois, il considère que l'augmentation des tarifs pour les usagers marseillais, conjuguée à une diminution pour les élèves résidant hors de Marseille, constitue une mesure inéquitable. Selon lui, cette disparité pourrait engendrer des tensions voire une concurrence entre les différents conservatoires. Il estime que l'augmentation des tarifs a été trop brutale et s'interroge sur la suppression de la première tranche du quotient familial, qui pénalise les foyers les plus modestes.

Madame PORTALIER indique que la suppression de la première tranche reflète une volonté de simplification et de valorisation de l'accessibilité et précise que les élèves hors Marseille représentent seulement 3 % des effectifs.

Madame SANTI-WEIL demande une anticipation sur cette question pour l'année prochaine.

Monsieur FOUCART remercie l'équipe pour la prise en compte des remarques des représentants, mais il déplore que la concertation intervienne toujours aussi tardivement, une fois les décisions presque actées.

Monsieur DELAHAUTEMAISSON souligne une erreur de libellé (DNAP à remplacer par DNA).

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à la majorité.

17 Pour

2 Contre de Thierry BOCCAMAIELLO, Nathalie LANOE par procuration

23) RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2024 - INFO 23

Ne nécessite pas de vote

24) MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - INFO 24

Ne nécessite pas de vote

Madame SOLDI souhaite souligner l'intérêt des projets de l'établissement et s'associe aux avis positifs sur le sérieux de sa gestion.